

0951279Z
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE LES COUTURES
2 RUE DU VAL D'OISE
95620 PARMAIN
Tel : 0134734211

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taxe Foncière

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/10/2023

Réuni le : 07/11/2023

Sous la présidence de : Lyes Choulak

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le paiement de la taxe foncière sur les logements en COP par l'Agent Comptable

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'autorisation pour l'Agent Comptable de s'acquitter du versement de la taxe foncière pour les logements en Convention d'Occupation Précaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0